



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19 h 32.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

125759-10-2024

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

**LÉGISLATION**

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 470-06-2010

**AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES**

6. MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE NOS PUITTS – ACCEPTATION DE PROPOSITION



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) – ADOPTION DE BUDGET 2025
8. EAU USÉE – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – ACCEPTATION DE SOUMISSION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS POUR JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE

PERSONNEL

10. PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE, DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES BÂTIMENTS DE LOISIR – EMBAUCHE
11. MISE À JOUR DES APPAREILS CELLULAIRES

FINANCES

12. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
13. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-BENOÎT-LABRE (CDE) – VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2024
14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL
15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE – MMQP 03-029100
16. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

17. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (PDT) – DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
  - 17.1 ABREUVOIR PARC AMIKIJOU
  - 17.2 ASPHALTAGE DESCENTE TERRAIN DE SOCCER
  - 17.3 ÉCLAIRAGE SKATEPARK
  - 17.4 FILET DE SÉCURITÉ BALLONS DE SOCCER
  - 17.5 WIFI PARC DES LOISIRS
18. GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE 2024

TRAVAUX PUBLIC

19. CONTRÔLE QUALITATIF – PAVAGE PETITE ROUTE DU 6<sup>E</sup> RANG – OCTROI DU CONTRAT
20. SUIVI SOUMISSION EXCAVATION LAFLAMME – ROUTE BAILLARGEON



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

21. PLAQUETTES D'ADRESSE DANS LE SECTEUR RURAL  
- APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
22. COUR MUNICIPALE - OCTROI DU CONTRAT
23. CORRESPONDANCE
24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
- 
25. RAPPORT DES COMITÉS
26. PÉRIODE DE QUESTIONS
27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125757-10-2024

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125758-10-2024

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125759-10-2024

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 470-06-2010

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 646-2024 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 470-06-2010. Seule la date d'acceptation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a été ajoutée dans le règlement depuis le dépôt du projet.

125760-10-2024

6. MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE NOS PUIITS – ACCEPTATION DE PROPOSITION

**Considérant** que l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection exige qu'une mise à jour de l'étude de vulnérabilité de nos puits soit faite ;

**Considérant** que nous avons reçu une offre de service d'Akifer au montant de 8 696,00 \$, plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Akifer au montant de huit mille six cent quatre-vingt-seize dollars (8 696,00 \$), plus taxes et procéder à la mise à jour en 2025 puisque le montant sera prévu au budget de 2025.

125761-10-2024

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2025

**Considérant** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) a déposé son budget pour l'année financière 2025 d'un montant de 11 843 813,00 \$ par rapport à 8 577 196,00 \$ en 2024 ;

**Considérant** que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté, le budget de l'année financière 2025 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) au montant de onze millions huit cent quarante-trois mille huit cent treize dollars (11 843 813,00 \$), dont la quote-part de notre municipalité s'élève à cent trente mille neuf cent trente-quatre dollars (130 934,00 \$) par rapport à cent quatre-vingt-huit mille soixante dollars (188 060,00 \$), en 2024 ; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

125762-10-2024

8. EAU USÉE – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – ACCEPTATION DE SOUMISSION

**Considérant** que nous devons procéder à l'achat de 3 pièces pour l'eau usée : 1 moniteur multi paramètres HACH, 1 sonde robuste pour oxygène dissous dans nos étangs et 1 sonde robuste pour prendre le ph de nos étangs ;

**Considérant** que nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Veolia : 6 290,27 \$, taxes incluses
- Les pompes M.C. : 9 485,08 \$, taxes incluses
- Veilleux et fils : 7 630,05 \$, taxes incluses



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Veolia au montant de six mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-sept cents (6 290,27 \$), taxes incluses et de procéder à la commande des pièces.

9. **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS POUR JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE**

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis pour les mois de juillet, août et septembre, la valeur totale des dits permis s'élève à neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente dollars (989 830,00 \$).

125763-10-2024

10. **PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE, DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES BÂTIMENTS DE LOISIR – EMBAUCHE**

**Considérant** que monsieur François Bonenfant s'est montré intéressé encore une fois par le poste de préposé à la patinoire ;

**Considérant** qu'il est intéressé à un poste annuel pour la municipalité, un poste a été créé afin de répondre aux besoins du services des loisirs et de la culture qui s'appellera préposé à l'entretien de la patinoire, des parcs, des espaces verts et des bâtiments de loisir ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur François Bonenfant et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière et monsieur le maire suppléant à signer son contrat de travail selon les conditions établies avec les membres du conseil.

125764-10-2024

11. **MISE À JOUR DES APPAREILS CELLULAIRES**

**Considérant** que les appareils cellulaires de la municipalité venaient à échéance le 19 septembre dernier ;

**Considérant** que les appareils de la directrice générale et greffière-trésorière, du chef pompier et du chef d'équipe des travaux publics étaient à changer ;

**Considérant** que l'entente signée avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et le détaillant Cell Expert pour des téléphones de Bell, les prix des appareils ont changé se détaillant comme suit :

2 X Samsung Galaxy S24	531,16 \$, taxes incluses
Iphone 13	343,72 \$, taxes incluses

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement de cellulaires et le paiement des factures s'y rattachant.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125765-10-2024

N° de résolution  
ou annotation

12. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**Considérant** que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) a déposé comme demandé par le conseil municipal, son bilan comptable pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 et demande une aide financière d'un montant de 4 500,00 \$ ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande d'aide financière au montant de quatre mille cinq cent dollars (4 500,00 \$) et en prévoir le montant au budget 2025. Seul le montant de 4 500,00 \$ sera autorisé en aide financière pour 2025.

125766-10-2024

13. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-BENOÎT-LABRE (CDE) – VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2024

**Considérant** que la municipalité a reçu une demande de la corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre (CDE) pour le versement du 50 000,00 \$ pour l'année 2024 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au versement du cinquante mille dollars (50 000,00 \$) pour la corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre (CDE).

125767-10-2024

14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL

**Considérant** qu'Apex expert conseil recommande le paiement # 1 à Giroux & Lessard pour le projet d'aqueduc et d'égout du Parc Industriel ;

**Considérant** que le montant s'élève à 114 202,12 \$, mais qu'Apex expert conseil recommande le paiement de la somme de 98 198,24 \$, taxes incluses en gardant une réserve de 10 % ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement au montant de quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et vingt-quatre cents (98 198,24 \$), taxes incluses et garder une réserve de 10 %.

125768-10-2024

15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE – MMQP 03-029100

**Considérant** qu'en vue du renouvellement du contrat d'assurance pour 2024-2025, l'assureur a demandé certaines précisions et rappelle au conseil que les protections suivantes sont absentes du contrat :

- Tremblement de terre ;
- Garantie globale des chantiers ;
- Garantie des dingues ;
- Drone.





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant prévue au contrat d'assurance 2024-2025 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents nécessaires.

125769-10-2024

16. **COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de quatre cent cinquante-huit mille huit cent soixante dollars et soixante-cinq cents (458 860,65 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	98 329,78 \$
FACTURES À PAYER	317 084,29 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	43 446,58 \$
<b>TOTAL</b>	<b>458 860,65 \$</b>

17. **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (PDT) – DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

125770-10-2024

17.1 **ABREUVOIR PARC AMIKIJOU**

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre désire réaliser le projet de remplacer l'abreuvoir désuet du parc Amikijou ;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 8 000 \$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025 ;

**Attendu que** le coût total de ce projet est évalué à 10 000 \$ et que la municipalité et ses partenaires prévoient fournir 2 000 \$ soit vingt pourcent (20%) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de subvention telle que présenté ;

De nommer madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière comme responsable du projet et signataire de tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan;

De s'engager à fournir un montant minimal de 2 000 \$ pour financer la réalisation de ce projet.

125771-10-2024

17.2 **ASPHALTAGE DESCENTE TERRAIN DE SOCCER**

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre désire réaliser le projet d'asphalter la descente du terrain de soccer pour donner accès aux personnes avec la mobilité réduite ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 4 800 \$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025 ;

**Attendu que** le coût total de ce projet est évalué à 6 000 \$ et que la municipalité et ses partenaires prévoient fournir 1 200 \$ soit vingt pourcent (20%) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de subvention telle que présenté ;

De nommer madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière comme responsable du projet et signataire de tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan;

De s'engager à fournir un montant minimal de 1 200 \$ pour financer la réalisation de ce projet.

125772-10-2024

**17.3 ÉCLAIRAGE SKATEPARK**

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre désire réaliser le projet d'éclairer le skatepark ;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 16 000 \$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025 ;

**Attendu que** le coût total de ce projet est évalué à 20 000 \$ et que la municipalité et ses partenaires prévoient fournir 4 000 \$ soit vingt pourcent (20%) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de subvention telle que présenté ;

De nommer madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière comme responsable du projet et signataire de tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan;

De s'engager à fournir un montant minimal de 4 000 \$ pour financer la réalisation de ce projet.

125773-10-3024

**17.4 FILET DE SÉCURITÉ BALLONS DE SOCCER**

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre désire réaliser le projet d'installer un filet de sécurité pour les ballons de soccer afin que ceux-ci ne descendent plus dans le bas de la colline ;





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 8 000 \$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025 ;

**Attendu que** le coût total de ce projet est évalué à 10 000 \$ et que la municipalité et ses partenaires prévoient fournir 2 000 \$ soit vingt pourcent (20%) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de subvention telle que présenté ;

De nommer madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière comme responsable du projet et signataire de tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan;

De s'engager à fournir un montant minimal de 2 000 \$ pour financer la réalisation de ce projet.

125774-10-2024

**17.5 WIFI PARC DES LOISIRS**

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre désire réaliser le projet d'installer un réseau d'accès sans fils (wifi) au parc des loisirs ;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 3 200 \$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025 ;

**Attendu que** le coût total de ce projet est évalué à 4 000 \$ et que la municipalité et ses partenaires prévoient fournir 800 \$ soit vingt pourcent (20%) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de subvention telle que présenté ;

De nommer madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière comme responsable du projet et signataire de tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan;

De s'engager à fournir un montant minimal de 800 \$ pour financer la réalisation de ce projet.

125775-10-2024

**18. GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE 2024**

**Considérant** que le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que dans le cadre de cet événement, le service des loisirs et à la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles, désire organiser une marche de 5 km ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et à la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 km, la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants :

- Participation du service de sécurité incendies à la sécurité des marcheurs pendant la journée de l'événement ;
- Demande de permis au Ministère des transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour un événement spécial sur une route numérotée ;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

125776-10-2024

**19. CONTRÔLE QUALITATIF – PAVAGE PETITE ROUTE DU 6<sup>E</sup> RANG – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'appel d'offre du contrôle qualitatif du pavage de la Petite Route du 6<sup>e</sup> Rang ;

**Considérant** qu'une seule soumission conforme a été reçue celle d'Englobe au montant de 4 800,21 \$, taxes non incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Englobe au montant de quatre mille huit cent dollars et vingt et un cents (4 800,21 \$), taxes non incluses et de lui octroyer le contrat du contrôle qualitatif.

125777-10-2024

**20. SUIVI SOUMISSION EXCAVATION LAFLAMME – ROUTE BAILLARGEON**

**Considérant** la soumission de Les excavations Laflamme de 40h x 135 \$ / heure pour un total de 5 400 \$ plus taxes qui a été acceptée lors de la séance du 9 juillet 2024 aux termes de la résolution 125699-07-2024 pour les travaux prévus dans la route Baillargeon ;

**Considérant** que les travaux ont été retardés en raison d'un camion de la municipalité qui était au garage pendant 1 journée et demie de travaux ;

**Considérant** que l'ajout de deux (2) ponceaux non prévus à la demande de soumission a été demandé à l'entrepreneur ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde à Les excavations Laflamme inc. un dédommagement équivalent à 12 h de travaux supplémentaires au coût de 135 \$ / heure et accepte



N° de résolution  
ou annotation

125778-10-2024

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

la facturation supplémentaire de 4,5 heures pour les travaux de ponceaux non prévus à la soumission. Le tout équivalent à un paiement final des travaux dans la route Baillargeon à l'entrepreneur, dont quittance.

21. **PLAQUETTES D'ADRESSE DANS LE SECTEUR RURAL – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**Considérant** que le service des incendies a demandé à la Municipalité d'installer des plaquettes d'adresse dans le secteur rural puisque lors des interventions plusieurs adresses sont difficiles à trouver de jour comme de soir ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres pour l'achat de plaquette auprès des compagnies mentionnées sur la liste déposée aux membres du conseil et de prévoir un montant à cet effet au budget 2025.

125779-10-2024

22. **COUR MUNICIPALE – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que nous avons reçu deux (2) offres de services pour représenter la municipalité devant la cour municipale pour l'année 2025 ;

**Considérant** que la première reçue est celle de la firme Cain Lamarre, avocats pour des taux horaires variant entre 190\$ et 220\$ selon le type de dossier ou un montant forfaitaire entre 120\$ et 180\$ pour l'étude des dossiers ;

**Considérant** que la deuxième reçue est celle de Morency, société d'avocats pour des taux horaires variant entre 150\$ et 200\$ selon le type de dossier ou un montant forfaitaire entre 100\$ et 210\$ pour l'étude des dossiers ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre fait déjà affaire avec Cain Lamarre depuis plusieurs années, il a été décidé de renouveler le contrat avec eux pour la représentation à la cour municipale même si les tarifs de bases sont légèrement plus élevés selon le type de dossier traité.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services pour l'année 2025 de la firme Cain Lamarre, avocats à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale de Ville de Saint-Georges. La grille tarifaire est la suivante :



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

	Étude et retrait du constat d'infraction	Représentations lorsque dossier non contesté et sans nécessité de témoins (preuve documentaire)	Étude et préparation du constat d'infraction ou représentations lorsque jugement après instruction contesté ou dossier non-contesté avec présence de témoins(s)
Infraction au Code de la sécurité routière, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal relatif au stationnement	120,00 \$	180,00 \$	Taux horaire (195,00 \$)
Infraction de nature pénale à un règlement municipal relatif aux objets suivants : paix et bon ordre, système d'alarmes, utilisation de l'eau, colporteurs, animaux	120,00 \$	180,00 \$	Taux horaire (195,00 \$)
Nuisance, règlements d'urbanisme, schéma d'aménagement de la M.R.C., infraction toute réglementation confondue assortie d'une demande d'ordonnance à la Cour	Taux horaire (220,00 \$)	Taux horaire (220,00 \$)	Taux horaire (220,00 \$)
Taux horaire pour tout le travail ne faisant pas l'objet d'un prix forfaitaire	Tarif horaire : 190,00 \$		

\* Nous comprenons que dans tous les cas, les tarifs ne comprennent pas les déboursés judiciaires tels que : frais de sténographie, timbre judiciaire, frais de huissiers, frais d'assignation des témoins avec indemnité et frais afférents.

\*\* Dans le cas de l'appel d'une décision de la Cour municipale, le tarif horaire ne comprend pas les frais administratifs et technologiques tels que les frais de déplacement et photocopies, car ces dossiers sont entendus à St-Joseph de Beauce ou à Québec et nécessitent souvent de nombreuses photocopies.

**23. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2024.

**24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

•

**25. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Marc Cloutier a participé au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan. Il a aussi participé à la rencontre de la société historique.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Monsieur Louis-Davin Bonin prévoit une rencontre avec le chef d'équipe des travaux publics pour l'entretien des camions.

Monsieur Claude Fournier a participé à la réunion du comité de la Municipalité amie des aînés (MADA).

Madame Mélanie Raymond parle de la bibliothèque, elle invite les gens à y aller. Elle mentionne aussi les activités à venir et celles passées.

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20 h 04 à 20 h 04. Aucune question n'est posée.

125780-10-2024

**27. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 05.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE